



Date de dépôt : 29 octobre 2025

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Matthieu Jotterand : Cour de l'Hôtel de Ville : protection du patrimoine ou chicanerie ?

En date du 26 septembre 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

De longue date, certain-es député-es garent leur vélo dans la cour de l'Hôtel de Ville lors des séances, notamment plénières. Tout en reconnaissant le côté patrimonial de la cour, il est émouvant de voir un bâtiment historique qui vit.

Tel n'est pas l'avis d'un député MCG qui aurait entendu une fois un-e touriste râler sur la présence d'un vélo sur sa photo. Il a alors déposé une motion qui suivait son cours en commission des transports. Elle allait revenir en plénière.

Et là, sans crier gare, alors que le législatif traitait ce sujet (...), l'exécutif, en la personne de M. Antonio Hodgers et de son service, l'OCBA, décide unilatéralement de faire autrement.

Alors que la motion était sur le point d'être refusée, le DT fait exactement le contraire, au prix de deux panneaux hideux et du contrôle de la part d'un agent de sécurité.

Mes questions sont les suivantes :

- ***Pour quelle raison le conseiller d'Etat a-t-il pris le chemin inverse de celui que prenait le pouvoir législatif, notamment suite à l'audition de l'OCBA ?***

- *Avec quel type de véhicule M. Hodgers vient-il (venait-il) en séance plénière, lorsqu'il est (était) présent et, dans le cas où il s'agirait du vélo, où le gare-t-il (garait-il) ?*
- *Quel est le coût des panneaux « interdiction de stationner » ? Ont-ils été fabriqués en Suisse ?*
- *Le design de ces panneaux mi-hôtel de Las Vegas mi-hideux est-il étudié dans le but de « préserver le patrimoine » ?*
- *Quel est le coût de l'agent de sécurité privé spécialement dévolu à la tâche d'empêcher les député·es de garer leur vélo dans la cour et combien d'heures a-t-il été engagé ?*
- *Il a été dit en commission que le Conseil d'Etat avait critiqué les verbalisations des véhicules stationnés devant l'Hôtel de Ville et que cela serait la raison pour laquelle ces véhicules ne sont jamais verbalisés. Est-ce exact ?*
- *Sinon, comment le Conseil d'Etat explique-t-il que ces véhicules ne sont jamais verbalisés ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il apportera à ces questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat considère que la cour de l'Hôtel de Ville, bien patrimonial chargé d'histoire, n'a pas vocation à être transformée en garage à vélos, nonobstant toute l'attention qu'il porte à la promotion des mobilités douces.

Pour ses membres adeptes du vélo, il veille à ce que les engins concernés soient garés ailleurs que dans ladite cour.

Cela étant dit, les panneaux critiqués sont de même facture que celui déjà apposé précédemment pour signaler la réception, et qui n'avait jusqu'alors suscité aucune critique. Le coût des gravures en verre s'élève à 2145,80 francs pour un prix total de 8000 francs. S'agissant du coût de l'agent de sécurité, il s'élève à 600 francs pour les 2 journées concernées.

Enfin, le Conseil d'Etat n'a donné aucune instruction pour que les véhicules stationnés devant l'Hôtel de Ville ne soient pas sanctionnés. Le gouvernement est attaché au respect de la loi par chacune et chacun.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :

Thierry APOTHÉLOZ